

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2235

29 novembre 2006

### SOMMAIRE

A.S.D. Groupe S.A., Roedt .....	107260	Key Point Indicator S.A., Luxembourg .....	107242
A.S.D. Groupe S.A., Roedt .....	107261	Lasfin S.A., Luxembourg .....	107247
Agfa-Gevaert International Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	107243	Lasfin S.A., Luxembourg .....	107254
Amesbury Property Group, S.à r.l., Luxembourg .....	107237	Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, A.s. b.l., Luxembourg .....	107265
Bamco International Holding S.A., Luxembourg .....	107272	Lux Central Europe Holdings S.A., Luxembourg .....	107278
Bohman Finance Holding S.A.H., Luxembourg .....	107269	Madefin, S.à r.l., Luxembourg .....	107262
Cantonia Financière S.A., Luxembourg .....	107267	Madefin, S.à r.l., Luxembourg .....	107265
CED, Compagnie d'Etudes et de Développement S.A., Luxembourg .....	107240	Monterey Services S.A., Luxembourg .....	107262
CED, Compagnie d'Etudes et de Développement S.A., Luxembourg .....	107279	Monterey Services S.A., Luxembourg .....	107267
Coalba S.A., Luxembourg .....	107234	Network International S.A., Luxembourg .....	107240
DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, Luxembourg .....	107267	New Caledonia Investments S.A., Luxembourg .....	107243
Decogest S.A., Luxembourg .....	107269	New Caledonia Investments S.A., Luxembourg .....	107247
Domino Finance S.A., Luxembourg .....	107246	New Caledonia Investments S.A., Luxembourg .....	107247
Domino Finance S.A., Luxembourg .....	107258	Omega Preservation Fund, Sicav, Luxembourg .....	107237
Eljifi, S.à r.l., Luxembourg .....	107277	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg .....	107244
Elle S.A., Luxembourg .....	107269	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg .....	107245
Euro Management Services S.A., Luxembourg .....	107262	Oster, G.m.b.H., Luxembourg .....	107236
Euron S.A., Luxembourg .....	107258	Partnership Trust S.A.H., Luxembourg .....	107258
Explo Drill Carlens S.e.c.s., Luxembourg .....	107238	Radtke Properties Partnership, S.e.c.s., Luxembourg .....	107235
Faulkner Properties 1, S.à r.l., Luxembourg .....	107273	Renew Holding S.A., Luxembourg .....	107270
Finnhamn, S.à r.l., Luxembourg .....	107269	Richfield S.A., Luxembourg .....	107240
G.T.S.I., Gestion en Techniques Spéciales International S.A., Luxembourg .....	107254	Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A., Luxembourg .....	107237
GAP-W International SV, S.à r.l., Luxembourg .....	107246	Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Luxembourg .....	107236
GAP-W International SV, S.à r.l., Luxembourg .....	107246	Tabiadasc Real Estate S.A., Luxembourg .....	107267
Genie Therm S.A., Windhof .....	107259	Telluris S.A., Luxembourg .....	107241
Genie Therm S.A., Windhof .....	107259	Telluris S.A., Luxembourg .....	107242
Gerd Buss Aktiengesellschaft, Luxembourg .....	107234	THL (1) Limited, THL (2) Limited & Westerngem Holding S.A., S.e.n.c., Luxembourg .....	107258
Grauten, S.à r.l., Luxembourg .....	107273	The Roots and Leaves Association, A.s.b.l., Luxembg .....	107275
Hydra S.A., Luxembourg .....	107273	TIAA Lux 6, S.à r.l., Luxembourg .....	107247
Immobilière Diederich S.A., Steinfort .....	107234	Transac-Bois S.A., Luxembourg .....	107240
International Chemical Investors II S.A., Luxembourg .....	107279	Utah, S.à r.l., Luxembourg .....	107242
International Chemical Investors II S.A., Luxembourg .....	107280	Wabi Sabi S.A., Echternach .....	107234
Internationale Forêt Noire S.A.H., Luxembourg .....	107261	Wefra, S.à r.l., Luxembourg .....	107273
ITS Lux S.A., Luxembourg .....	107243	Wefra, S.à r.l., Luxembourg .....	107274
ITS Lux S.A., Luxembourg .....	107243	West Midlands Corporation S.A., Luxembourg .....	107243
ITS Lux S.A., Luxembourg .....	107246	WestLB Mellon Longitude Fund, Sicav, Hesperange .....	107237
iStructure S.A., Luxembourg .....	107237	Witry & Witry S.A., Echternach .....	107234
Kamakura, S.à r.l., Luxembourg .....	107236	WJH Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	107246

**IMMOBILIERE DIEDERICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 3, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 97.095.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(112828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**WITRY & WITRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.  
R. C. Luxembourg B 107.810.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(112830.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**WABI SABI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.  
R. C. Luxembourg B 107.923.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(112832.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**COALBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 16, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 85.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(112833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**GERD BUSS AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 29.246.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 octobre 2006*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Dr. Johann Killinger, commerçant, demeurant à D-22767 Hamburg, 58, Grosse Elbstrasse, administrateur-délégué;

- Monsieur Renko Schmidt, commerçant, demeurant à D-23858 Reinfeld, 79, Heilsauring, administrateur-délégué;

- Monsieur Hans Helmut Killinger, commerçant, demeurant à D-21149 Hamburg 16, Bredengrund.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113015.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**RADTKE PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s, Société en commandite simple.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 120.428.

*Extrait de l'acte constitutif du 12 juillet 2006*

1. AMBK PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement RADTKE PROPERTIES), une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.286 (ci-après l'Associé Commandité); et

2. AMBK REAL ESTATE, S.à r.l. (anciennement RADTKE REAL ESTATE, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.287 (ci-après l'Associé Commanditaire et, avec toutes personnes admises à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés, et toute personne mentionnée sous 1. et 2. une Partie et collectivement les Parties),

ont signé l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple qu'ils souhaitent établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

*Formation*

Par le présent Acte, les Parties établissent entre elles une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le présent Acte sous le nom de RADTKE PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s. (la Société).

*Objet*

L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, acquisition, et échange ou par tout autre moyen toute action, unité, et autre titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La Société peut directement ou indirectement acquérir et investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds notamment les fonds provenant d'emprunt et/ou de l'émission de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également donner des garanties et consentir des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, aliéner ou créer toute sûreté en relation avec tout ou partie de ses actifs.

En général, la Société peut conduire toutes opérations, prendre toute mesure pour la sauvegarde de ses droits et entreprendre toute transaction directement ou indirectement liée à son objet ou susceptible de le développer ou de l'étendre.

*Siège social*

Le siège social de la Société est établi 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Durée*

La Société est établie pour une durée indéterminée, à partir de la date de l'Acte.

*Capital et unités*

Le capital de la Société est fixé à mille euros (1.000 EUR) représenté par une (1) unité ordinaire et une (1) unité de commandité entièrement libérées et souscrites comme suit:

(i) l'Associé Commandité souscrit une (1) unité de commandité; et

(ii) l'Associé Commanditaire souscrit une (1) unité ordinaire.

Toutes contributions au capital doivent être comptabilisées sur le compte d'associé correspondant.

Toutes les unités émises par la Société sont et resteront nominatives. Chaque unité est indivisible. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société.

*Responsabilité des Associés**L'Associé Commandité:*

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

*Les Associés Commanditaires:*

La responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution dans la Société, et sauf disposition légale contraire, rien dans l'Acte ne peut supprimer, réduire ou affecter cette limitation, dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations de l'Acte et de toutes lois applicables.

*Gestion de la Société*

La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers. La signature de la Société doit être exclusivement utilisée pour les besoins de la Société et dans les limites de son objet.

*Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité*

L'Associé Commandité a la charge et le contrôle pleins et exclusifs de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances. Sauf expressément prévu dans le présent Acte ou expressément requis par la Loi, l'Associé Commandité a le droit, le pouvoir et l'autorité d'accomplir pour le compte de la Société tous actes qui, selon son seul jugement, sont nécessaires, utiles ou souhaitables pour l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités tels que mentionnés ci-dessus. L'Associé Commandité doit consacrer à la Société tout le temps et toute l'attention nécessaires à la conduite efficace des affaires de cette dernière.

L'Associé Commandité et les membres ou employés de l'Associé Commandité ne recevront aucune rémunération de la part de la Société pour leurs tâches. Cependant, tous les coûts et dépenses raisonnables engagés pour le compte de la Société ou en relation avec la gestion de cette dernière seront remboursés par la Société.

L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment si cette révocation a pour cause une faute lourde, la mauvaise gestion, la mauvaise foi ou la négligence caractérisée par l'Associé Commandité dans ses obligations et devoirs d'associé commandité de la Société. Une telle révocation peut seulement être décidée par les Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

*Représentation de la Société*

La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature unique de tout gérant de l'Associé Commandité, ou (ii) la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été valablement accordé conformément aux statuts de l'Associé Commandité. Ce mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*RADTKE PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s.*

*AMBK PROPERTIES, S.à r.l. / AMBK REAL ESTATE, S.à r.l.*

*A. Heinz / A. Heinz*

*Manager / Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02189. – Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(113005.3//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**OSTER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 353, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 61.259.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

*Signature.*

(112839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**KAMAKURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.

R. C. Luxembourg B 26.276.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

*Signature.*

(112841.7//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 60.827.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.*

*BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT*

*Signatures*

(112910.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**iSTRUCTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 111.063.

Le bilan au 30 septembre jusqu' au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112857.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**OMEGA PRESERVATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 99.224.

Le bilan financier au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(112859.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**WestLB MELLON LONGITUDE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. WestAM LONGITUDE FUND).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R. C. Luxembourg B 82.648.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(112875.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 38.348.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.*

*BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT*

Signatures

(112911.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**AMESBURY PROPERTY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 76.869.

Le bilan et le compte des profits et des pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

*Pour AMESBURY PROPERTY GROUP, S.à r.l.*

*UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.*

*Gérant*

Signatures

(112960.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**EXPLO DRILL CARLENS S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 120.680.

## STATUTS

**Dénomination - Objet social - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi entre Monsieur Rodolphe Carlens né le 23 juillet 1973 à Bruxelles (Belgique) et demeurant 72, chemin de la plaine à B-5001 Belgrade, le gérant associé commandité («Gérant») de la Société, et Madame Jacqueline Leduc née le 26 avril 1947 à Namur (Belgique) et demeurant 72, chemin de la plaine à B-5001 Belgrade, l'associé commanditaire («Associé commanditaire») de la Société et toutes les personnes physiques ou morales qui deviendront dans le futur des associés commanditaires ou commandités de la Société, une société en commandite simple régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** La société prend la raison sociale EXPLO DRILL CARLENS S.e.c.s.

**Art. 3.** La Société a pour objet tous travaux de forage, d'explosifs et de génie civil. En outre la Société pourra effectuer toute opération commerciale, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou pouvant favoriser le développement de son objet social. Elle pourra en outre prendre des participations dans d'autres sociétés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le Gérant déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes ou l'une des personnes confié de la gestion journalière de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas où surviendrait le décès, la démission, la dissolution, la faillite ou la carence du Gérant.

L'assemblée générale des associés peut désigner un administrateur provisoire, qui peut être ou non associé.

L'administrateur provisoire fera les actes urgents et de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des associés, qui doit décider de la continuation ou de la fin de la Société et dans le cas d'une décision de continuer les activités de la Société, la désignation d'un Gérant de remplacement. L'administrateur provisoire, dans la quinzaine de sa nomination, convoquera l'assemblée générale suivant la procédure décrite ci-après. L'administrateur provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à mille Euros (EUR 1.000,-) divisé en deux classes de parts sociales comprenant vingt (20) parts sociales de Classe A, lesquelles seront détenues par l'associé commandité et vingt (20) parts sociales de Classe B, lesquelles seront détenues par l'associé commanditaire, avec une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros, chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales de chaque classe seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les présents statuts.

**Art. 7.** Les parts de Classe B sont librement transmissibles entre les associés commanditaires. Elles ne peuvent être transmises à un non-associé ou un associé commandité qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant la moitié du capital social.

Les parts de Classe A peuvent seulement être transférées avec le consentement de tous les associés commandités et la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Aucun transfert n'est permis s'il a pour conséquence que la Société n'a pas au moins un associé commandité et un associé commanditaire, lesquels étant deux personnes légales ou entités distinctes.

La cession des parts à un tiers non-associé ne peut avoir lieu qu'avec accord de tous les associés commandité et commanditaires, et qu'après que ces parts leur aient été proposées.

Toute autre cession de parts sociales est soumise à l'article 21 de la Loi.

**Art. 8.** Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance. Aucun certificat représentant des parts sociales ne pourra être émis.

Les parts sociales sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de part pour chaque part sociale.

**Gestion**

**Art. 9.** La Société est gérée exclusivement par le Gérant qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de l'objet de la Société.

**Art. 10.** La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, agissant par un ou plusieurs signataires dûment autorisés et désignés discrétionnairement par le Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui une délégation de pouvoirs aura été expressément conférée par le Gérant.

**Art. 11.** Le Gérant est responsable de toutes les pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société. Le Gérant n'est cependant pas tenu de rembourser aux associés commanditaires les montants libérés de leurs parts de commanditaires.

Les associés commanditaires n'ont d'autre obligation que le montant non libéré des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 12.** Les associés commanditaires ne prendront aucune part à la gestion et au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société, de prendre part ou d'intervenir dans la gestion de la Société ou de voter sur tous sujets liés à la Société, autres que ceux déterminés dans les présents statuts.

#### Assemblées des associés

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu à Luxembourg aux jours et heures qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des Associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

**Art. 14.** Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée à l'adresse des associés commanditaires.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou télécopie, toute personne pour le représenter.

Les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social, sauf dispositions contraires des statuts.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec le consentement de tous les associés commandités et la majorité des associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, le Gérant établit le bilan au 31 décembre qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 17.** Tout associé peut consulter au siège social de la Société l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice de la Société. Ces bénéfices nets, sur lesquels sera prélevé cinq pour cent (5%) pour l'attribuer à la réserve légale aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social, seront distribués aux associés. Cependant, les associés peuvent décider que ce bénéfice soit reporté à nouveau ou affecté à une réserve.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition que des comptes intérimaires ont été préparés par le Gérant au plus tôt un mois avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tomberont pas en dessous du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être fait. La prochaine assemblée générale des associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes. Si les dividendes intérimaires dépassent les montants des dividendes que les associés souhaitent verser pour une année donnée, le montant des dividendes intérimaires dépassé devra être considéré comme une distribution avancée des dividendes de l'année suivante.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera faite par le Gérant.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Résolution

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur Rodolphe Carlens est nommé gérant de la société;

Le siège social est fixe au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV03351. – Reçu 24 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116220.3//121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2006.

107240

**NETWORLD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 86.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Bravi / F. Dollfus

*Administrateur / Administrateur*

(112913.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**CED, COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 48.485.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

*Pour CED, COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

*Signature*

(112917.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**RICHFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 60.339.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

*Pour RICHFIELD S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

*Signature*

(112918.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**TRANSAC-BOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 53.877.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Par un extrait en date du 6 septembre 2006, déposé le 12 septembre 2006 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et enregistré sous le numéro L060096728.03 R, la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. a dénoncé le siège social de la Société Anonyme TRANSAC-BOIS S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Cet extrait remplace le précédent extrait, de sorte que la Société Anonyme TRANSAC-BOIS S.A. est toujours domiciliée à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

La FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

*Service Administratif et Juridique*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06924. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(116527.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2006.

---

**TELLURIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 85.719.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELLURIS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.719,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg, en dat du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 14 mai 2002,

au capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société pourra acquérir de quelque manière que ce soit, tous brevets, marques de produits et marques de service et contrôler, développer et gérer la propriété de ces droits industriels et intellectuels de quelque façon que ce soit.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.- Acceptation de la démission des administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

3.- Nomination de Monsieur Patrick Hazan et Mesdames Dominique Hazan et Auriane Hazan en tant qu'administrateurs de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2011.

4.- Nomination de Monsieur Patrick Hazan en tant que président du conseil d'administration.

5.- Prolongement du mandat du commissaire aux comptes, expirant à l'assemblée générale de 2011.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société pourra acquérir de quelque manière que ce soit, tous brevets, marques de produits et marques de service et contrôler, développer et gérer la propriété de ces droits industriels et intellectuels de quelque façon que ce soit.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

- Monsieur Patrick Hazan, gérant de société, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 4, boulevard des Sablons;
- Madame Dominique Hazan, gérante de société, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 4, boulevard des Sablons;
- Madame Auriane Hazan, étudiante, demeurant à F-75006 Paris, 13, rue des Saints Pères.

*Quatrième résolution*

Est nommé président du conseil d'administration: Monsieur Patrick Hazan, prénommé.

*Cinquième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797, est prolongé et expirera à l'assemblée générale de 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, P. Crea, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 octobre 2006, vol. 362, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 octobre 2006.

H. Beck.

(113338.3/201/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**TELLURIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 85.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 octobre 2006.

H. Beck

*Notaire*

(113339.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**UTAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.942.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(112964.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**KEY POINT INDICATOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 99.770.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

*Pour la société*

Signature

(112923.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

107243

**WEST MIDLANDS CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 56.540.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour WEST MIDLANDS CORPORATION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(112919.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**ITS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04962, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour ITS LUX S.A.

Signature

(112920.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**ITS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour ITS LUX S.A.

Signature

(112921.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**AGFA-GEVAERT INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.467.

Le bilan pour la période du 14 octobre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(112967.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.401.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112931.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 83.684.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of OPEN OCEAN, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (R.C.S. Luxembourg B 83.684), incorporated pursuant to a notarial deed on August 24, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 193 on February 5, 2002. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on January 26, 2006, published in the Mémorial C number 1079 on June 2, 2006.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Ms Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Leonie Marder, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the subscribed capital of the Company by three thousand one hundred euro (3,100.- EUR) in order to bring it from its present amount of ninety-two thousand twenty-five euro (92,025.- EUR) to an amount of eighty-eight thousand nine hundred twenty-five euro (88,925.- EUR) by the cancellation of hundred and twenty-four (124) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each owned by the Company;

2. Decision to change the articles of association with respect to the subscribed capital;

3. Various.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the capital to the extent of three thousand one hundred euro (3,100.- EUR) in order to bring it from its present amount of ninety-two thousand twenty-five euro (92,025.- EUR) to an amount of eighty-two thousand nine hundred twenty-five euro (88,925.- EUR) by the cancellation of hundred and twenty-four (124) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each owned by the Company, and decides to implement the necessary bookkeeping and share register amendments with respect to the cancellation of the repurchased shares.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 6 of the articles of associations which will be read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at eighty-eight thousand nine hundred twenty-five euro (88,925.- EUR) represented by three thousand five hundred and fifty-seven (3,557) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix octobre.

Pardevant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ' OPEN OCEAN, S.à r.l. ' (la «Société»), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, (R.C.S. Luxembourg B 83.684), constituée suivant acte notarié du 24 août 2001, publié au Mémorial C numéro 193 du 5 février 2002. Les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 1079 du 2 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Leonie Marder, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital de la société d'un montant de trois mille cent euros (3.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille vingt-cinq euros (92.025,- EUR) au montant de quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (88.925,- EUR) par l'annulation de cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues par la Société.

2. Décision de modifier les statuts en rapport avec la réduction du capital.

3. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital de la société d'un montant de trois mille cent euros (3.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille vingt-cinq euros (92.025,- EUR) au montant de quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (88.925,- EUR) par l'annulation de cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues par la Société, et donne instruction au conseil de gérance de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des parts sociales suite à l'annulation des parts sociales rachetées.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (88.925,- EUR) représenté par trois mille cinq cent cinquante-sept (3.557) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, L. Marder, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 93, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

G. Lecuit.

(120194.3/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

G. Lecuit.

(120195.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

107246

**ITS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 71.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

*Pour ITS LUX S.A.*

Signature

(112922.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**WJH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WJH HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

(112926.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**GAP-W INTERNATIONAL SV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 97.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l.*

Signature

(112928.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**GAP-W INTERNATIONAL SV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 97.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GAP-W INTERNATIONAL SV*

Signature

(112930.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**DOMINO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 87.900.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

*Pour DOMINO FINANCE S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(112938.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.401.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112932.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.401.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112933.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**LASFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.019.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(112934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**TIAA LUX 6, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 120.999.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the sixth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ND Properties Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America,

represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York, New York (USA), on October 13, 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder if the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of TIAA Lux 6.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer its shares freely.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners, but may be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Board of managers.** The Company will be administered by a board of managers composed of at least three members who need not be partners.

The managers will be elected by the single partner or by the general meeting, which will determine their number and the duration of their office. The managers will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single partner or by the general meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers will appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meetings, if any.

The board of managers will meet upon call by its chairman. A meeting of the board of managers must be convened if any two managers so require.

The chairman of the board of managers will preside at all meetings of the board of managers and at general meetings, if any, except that in his absence the board of managers may appoint another manager and the general meeting, if any, may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the board of managers shall be given. Any such notice shall specify the date, time and place of the meeting as well as the agenda.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each manager. No separate notice is required for meetings held at a date, time and place specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every meeting of the board of managers shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or by telegram another manager as his proxy.

Any manager may also attend the meetings of the board of managers by telephone or by video conference, provided all managers can hear and speak to each other. Any manager attending a meeting of the board of managers by telephone or by video conference is deemed to be present. In that case, the meeting of the board of managers is deemed to be held at the registered office of the Company, if at least one manager is located at the registered office. If no manager is located at the registered office, the meeting is deemed to be held at such place where the chairman of the board of managers or the person replacing him for the concerned meeting is located. After a meeting by video conference or after a meeting attended by one or several managers by telephone, the chairman of the meeting will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for signature to all the other directors who attended that meeting. Those signed minutes will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of the concerned meeting and shall be distributed by the chairman of the meeting to all the managers.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

**Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers or by any two managers.

**Art. 17. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting are in the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 19. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single partner or to the next general meeting.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the single signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special powers or proxies, or determined permanent or temporary functions have been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 21. General meeting of the partners.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or, in the event that the Company is composed of not more than twenty-five partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's corporate capital.

**Art. 22. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 24. Balance-sheet.** Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of the partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said party has subscribed for all one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and has entirely paid up said shares in cash.

Proof of said payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses - Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

1. to set the number of managers of the Company at five (5);
2. to appoint the following as managers of the Company for a period ending at the date at which the sole partner will approve the annual accounts as at 31 December 2006:

- Mr James P. Garofalo, manager, with professional address at 730, Third Avenue, 10017 New York (USA);
- Mr Iqbal Kapadwala, manager, with professional address at 730, Third Avenue, 10017 New York (USA);
- Mr Mark J. Wood, manager, with professional address at 730, Third Avenue, 10017 New York (USA);
- Mr Brian R. Belliveau, manager, with professional address at 730, Third Avenue, 10017 New York (USA), and
- Ms Laura Mc Grath, manager, with professional address at 730, Third Avenue, 10017 New York (USA).

3. to set the registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read and explained to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ND Properties Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Maître Marc Loesch, avocat à la Cour de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York, New York (USA), le 13 octobre 2006.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de TIAA LUX 6.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Lorsque la Société n'est composée que d'un associé unique, ce dernier peut librement transférer ses parts. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera notamment chargé de la rédaction des procès verbaux des réunions du conseil de gérance et, le cas échéant, des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président. Une réunion du conseil de gérance devra être convoquée chaque fois que deux gérants le requièrent.

Le président du conseil de gérance présidera les réunions du conseil de gérance et, le cas échéant, les assemblées générales, mais en son absence, le conseil de gérance nommera un autre gérant et, le cas échéant, l'assemblée générale nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des gérants ou, le cas échéant, des associés présents ou représentés à la réunion ou assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à la réunion, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion, de même que l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'accord par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Chaque réunion du conseil de gérance se tiendra au Luxembourg ou à tel autre endroit déterminé par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut également participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo, à condition que tous les gérants puissent s'entendre et se parler entre eux. Chaque gérant participant à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo est censé être présent. Dans ce cas, la réunion du conseil de gérance est censée se tenir au siège social, si au moins un gérant s'y trouve. A défaut de gérant au siège social, la réunion est censée se tenir à l'endroit où se trouve le président du conseil de gérance ou la personne qui le remplace pour la réunion en question. Après une réunion du conseil de gérance par conférence télévidéo ou après une réunion du conseil de gérance au cours de laquelle un ou plusieurs gérants ont participé par téléphone, le président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour signature aux autres gérants qui ont participé à cette réunion. Le procès-verbal signé constituera prima facie la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le président de la réunion à tous les gérants.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite prise par voie circulaire et signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

**Art. 17. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus (à l'exception de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 19. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, il en avise le conseil de gérance et fait mentionner

cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt opposé du gérant ou du fondé de pouvoirs sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote de cette assemblée sur d'autres résolutions.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 20. Représentation de la Société.** Vis à vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui le conseil de gérance a conféré des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Décisions de l'assemblée des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 22. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit à toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et a entièrement libéré ces parts sociales en espèces.

La preuve de tout ce paiement a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais - Evaluation*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2006.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. de fixer le nombre de gérants à cinq (5);
2. de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée prenant fin à la date de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006:
  - M. James P. Garofalo, gérant, ayant son adresse professionnelle à 730, Third Avenue, 10017 New York (USA);
  - M. Iqbal Kapadwala, gérant, ayant son adresse professionnelle à 730, Third Avenue, 10017 New York (USA);
  - M. Mark J. Wood, gérant, ayant son adresse professionnelle à 730, Third Avenue, 10017 New York (USA);
  - M. Brian R. Belliveau, gérant, ayant son adresse professionnelle à 730, Third Avenue, 10017 New York (USA); et
  - Mme Laura Mc Grath, gérant, ayant son adresse professionnelle à 730, Third Avenue, 10017 New York (USA).
3. de fixer l'adresse du siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2006, vol. 907, fol. 87, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(120066.3/239/427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**LASFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(112936.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**G.T.S.I., GESTION EN TECHNIQUES SPECIALES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 120.997.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Anciaux, dirigeant d'entreprises, demeurant avenue du Manoir, 30, B-1410 Waterloo, ici représenté par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Waterloo, le 3 octobre 2006.
- 2.- Monsieur Jean-Marc Demoulin, dirigeant d'entreprises, demeurant rue Covis, 41, B-5170 Lustin, ici représenté par Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lustin, le 9 octobre 2006.
- 3.- Madame Marie-Aimée Demoulin, dirigeante d'entreprises, demeurant rue Covis, 41, B-5170 Lustin, ici représentée par Madame Nathalie Gautier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lustin, le 9 octobre 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GESTION EN TECHNIQUES SPECIALES INTERNATIONAL S.A., en abrégé G.T.S.I. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 16 octobre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition Générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

*Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'ac- tions	Montant souscrit et libéré
1. Monsieur Robert Anciaux, prénommé . . . . .	1.600	16.000,- EUR
2. Monsieur Jean-Marc Demoulin, prénommé . . . . .	800	8.000,- EUR
3. Madame Marie-Aimée Demoulin, prénommée . . . . .	800	8.000,- EUR
Total . . . . .	3.200	32.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Robert Aanciaux, dirigeant d'entreprises, demeurant avenue du Manoir, 30, B-1410 Waterloo.
- 2) Monsieur Jean-Marc Demoulin, dirigeant d'entreprises, demeurant rue Covis, B-5170 Lustin.
- 3) Monsieur Pierre Catlin, dirigeant d'entreprises, demeurant Clos du Bergoje, 17, B-1160 Bruxelles.

Par dérogation à l'article 7 des statuts et à l'article 11, le premier Président du Conseil d'administrateur et le premier administrateur délégué est nommé par cette assemblée générale extraordinaire à savoir:

- 2) Monsieur Jean-Marc Demoulin, dirigeant d'entreprises, demeurant rue Covis, 41, B-5170 Lustin.

Son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiel, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 241, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2006, vol. 907, fol. 64, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(120063.3/239/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

107258

**EURON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.356.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112937.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**DOMINO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 87.900.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour DOMINO FINANCE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(112941.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**PARTNERSHIP TRUST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 11.156.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour PARTNERSHIP TRUST S.A.

R. Hovenier

Administrateur

(112943.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**THL (1) LIMITED, THL (2) LIMITED & WESTERN GEM HOLDING S.A., S.e.n.c.,  
Société en nom collectif (en liquidation).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.693.

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 27 septembre 2006*

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés de la société tenue le 27 septembre 2006, que les associés ont décidé de clôturer la liquidation et ont pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales:

- que les comptes et dossiers de la société seront conservés pendant la période légale de cinq ans, au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.;
- que BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. est mandatée pour le règlement des dettes de la société ainsi que d'effectuer toutes les formalités, publications et toute autre tâche en relation avec la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112998.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

107259

**GENIE THERM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 117.575.

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENIE THERM S.A., avec siège social à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 117.575, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1763 du 21 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant à Allondrelle (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus, à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (Deuxième alinéa)** Cette société aura son siège à Windhof. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Grisard, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 octobre 2006, vol. 437, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2006.

A. Weber.

(120210.3/236/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**GENIE THERM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 117.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

(120211.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

107260

**A.S.D. GROUPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. EDIFICE S.A.).**

Siège social: L-5442 Roedt, 54/2, rue de Remich.  
R. C. Luxembourg B 88.368.

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIFICE S.A., avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle du Monkeler, 37, rue Romain Vandel, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.368, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1406 du 27 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Alzraa, administrateur de sociétés, demeurant à Irigny (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckrich, comptable, demeurant à Udange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de véhicules automoteurs.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou autrement à toutes sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.»

2) Modification de la dénomination sociale de la société de EDIFICE S.A. en A.S.D. GROUPE S.A.

3) Transfert du siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle du Monkeler, 37, rue Romain Vandel à L-5442 Roedt, 54/2, rue de Remich.

4) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

5) Acceptation de la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuels et décharge à leur donner.

6) Nomination de Monsieur Stéphane Alzraa comme nouvel administrateur, respectivement nouvel administrateur-délégué et de Monsieur Nathan Benhamou et Madame Christine Lebo comme nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leurs mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de véhicules automoteurs.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou autrement à toutes sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires. '

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de EDIFICE S.A. en A.S.D. GROUPE S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle du Monkeler, 37, rue Romain Vandel à L-5442 Roedt, 54/2, rue de Remich.

*Quatrième résolution*

Suite aux prédites résolutions, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de A.S.D. GROUPE S.A.

Cette société aura son siège à Roedt. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.»

107261

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Denise Testi comme administrateur, respectivement administrateur-délégué et de Messieurs Claudio Da Re et Daniel Stamerra comme administrateurs et leur donnent décharge de leur fonction.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six (6) ans à compter des présentes, les trois personnes ci-après désignées, à savoir:

- a) Monsieur Stéphane Alzraa, administrateur de sociétés, né à Lyon (France), le 17 octobre 1980, demeurant à F-69540 Irigny, 36, Chemin des Hauts de Celette.
- b) Monsieur Nathan Benhamou, employé privé, né à Lyon (France), le 1<sup>er</sup> septembre 1981, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 138, Cours Emile Zola.
- c) Madame Christine Lebo, employée privée, née à Mazingarbe (France), le 28 mai 1967, demeurant à F-95000 Cergy, 102, Les Chênes Mauves.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué, pour une durée de six (6) ans à compter des présentes, Monsieur Stéphane Alzraa, préqualifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Alzraa, J.-M. Weber, T. Beckrich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 octobre 2006, vol. 437, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2006.

A. Weber.

(120232.3/236/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**A.S.D. GROUPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54/2, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 88.368.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

*Notaire*

(120235.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 21.728.

—

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04101, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

*Pour INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(112949.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 34.766.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04092, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

*Pour EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme*

C. Bechtel

*Administrateur*

(112945.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 51.100.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

*Pour MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme*

C. Bechtel

*Administrateur*

(112947.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**MADEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 193.300,-.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 114.993.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TRIZEC 2, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (TRIZEC 2), registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 114.991,

duly represented by M<sup>e</sup> Anne Loubet, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on October 11, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid TRIZEC 2 is the sole member of the company MADEFIN, S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 114.993, incorporated by a deed received by Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 15th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 521791 dated June 3rd, 2006, which articles of association have been twice amended by a notarial deed received by the undersigned notary on June 7th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1662 dated September 2nd, 2006, by a notarial deed received by Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on August 11th, 2006 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C and by a notarial deed received by the undersigned notary on 2nd October, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 42,900.- (forty-two thousand nine hundred Euros) in order to bring it from its present amount of EUR 193,300.- (one hundred ninety-three thousand three hundred Euros) represented by 1,930 (one thousand nine hundred thirty) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to the amount of EUR 236,200.- (two hundred thirty-six thousand two hundred Euros) represented by 2,362 (two thousand three hundred sixty-two) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

*Second resolution*

The sole member resolves to issue 429 (four hundred twenty-nine) new corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the 1,933 (one thousand nine hundred thirty-three) existing corporate units.

The sole member declares subscribing to the 429 (four hundred twenty-nine) new corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of EUR 42,900.- (forty-two thousand nine hundred Euros) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 42,900.- (forty-two thousand nine hundred Euros).

It results from a bank certificate that the amount of EUR 42,900.- (forty-two thousand nine hundred Euros) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 42,900.- (forty-two thousand nine hundred Euros) to the Company.

*Third resolution*

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed corporate capital is set at EUR 236,200.- (two hundred thirty-six thousand two hundred Euros) represented by 2,362 (two thousand three hundred sixty-two) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.»

*Fourth resolution*

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société TRIZEC 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (TRIZEC 2), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.991,

dûment représentée par M<sup>e</sup> Anne Loubet, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2006.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée TRIZEC 2 est l'associée unique de la société MADEFIN, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.993, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire résidant au Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 52179 du 3 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1662 du 2 septembre 2006, par acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire résidant au Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 août 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 42.900,- (quarante-deux mille neuf cents euros), pour le porter de son montant actuel de 193.300,- (cent quatre-vingt-treize mille trois cents euros), représentés par 1.933 (mille neuf cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à un montant de EUR 236.200,- (deux cent trente-six mille deux cents euros), représenté par 2.362 (deux mille trois cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'émettre 429 (quatre cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 1.933 (mille neuf cent trente-trois) parts sociales existantes.

L'associée unique déclare souscrire aux 429 (quatre cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour le montant total de EUR 42.900,- (quarante-deux mille neuf cents euros) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de EUR 42.900,- (quarante-deux mille neuf cents euros).

Il résulte d'un certificat bancaire que la somme de EUR 42.900,- (quarante-deux mille neuf cents euros) est à la disposition de la Société.

L'associée unique de la Société reconnaît expressément que le montant global de EUR 42.900,- (quarante-deux mille neuf cents euros) est à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital dont question ci-dessus.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 236.200,- (deux cent trente-six mille deux cents euros), représenté par 2.362 (deux mille trois cents soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts».

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature simple, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte,

Le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Loubet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 3, case 4. – Reçu 429 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

G. Lecuit.

(120154.3/220/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**MADEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

G. Lecuit.

(120156.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**LIGUE LUXEMBOURGEOISE D'HYGIENE MENTALE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R. C. Luxembourg F 400.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la LLHM du 24 juillet 2006, les modifications statutaires suivantes ont été décidées:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - Durée**

L'article 1<sup>er</sup> reste inchangé.

L'article 2 prend la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à Luxembourg et peut être transféré par décision de l'assemblée générale statuant conformément à l'article 18 des présents statuts dans n'importe quelle localité du pays.

L'article 3 reste inchangé.

**Chapitre II. Objet**

L'article 4 reste inchangé.

**Chapitre III. Membres**

L'article 5 reste inchangé.

L'article 6 prend la teneur suivante:

**Art. 6.** Toute personne physique intéressée ou engagée dans l'action en faveur des malades psychiques ou mentaux peut devenir membre de l'association.

L'article 7 reste inchangé.

**Chapitre IV. Le Conseil d'Administration**

L'article 8 prend la teneur suivante:

**Art. 8.** L'association est gérée par le Conseil d'Administration qui a compétence pour tous les actes se rapportant à la réalisation des objets de l'association sauf ceux réservés par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale. Il représente l'association dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Il gère les affaires de l'association et propose à l'Assemblée Générale le montant de la cotisation annuelle qui ne dépasse pas 157,72 EUR indice 636,26. Il peut acquérir ou louer des biens mobiliers et immobiliers pour réaliser l'objet en vue duquel l'association a été constituée et accepter des subventions, dons, legs, conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, et en général toutes autres aides matérielles ou financières.

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres au maximum. Sont éligibles tous les membres de l'association qui ont posé leur candidature par écrit au Président au moins dix jours avant l'Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration exercent leur mandat pendant trois ans. La moitié du Conseil d'Administration est renouvelée tous les deux ans; les premiers sortants seront désignés au sort.

Les membres sortants sont rééligibles.

L'article 9 prend la teneur suivante:

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou sur demande écrite d'au moins un tiers de membres du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le Conseil d'Administration est valablement constitué pour prendre une décision si la majorité des membres est présente. Le vote par procuration est admis. Tout administrateur présent à toute réunion du Conseil d'Administration pourra seulement représenter un autre administrateur comme son mandataire.

L'article 10 prend la teneur suivante:

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins quatre fois par an.

L'article 11 reste inchangé.

### Chapitre V. L'Assemblée Générale

L'article 12 prend la teneur suivante:

**Art. 12.** L'Assemblée Générale se réunit une fois par un an en session ordinaire et en outre soit, sur décision du Conseil d'Administration, soit à la demande écrite d'un cinquième des membres. L'Assemblée Générale est informée des activités de l'association par un rapport d'activité et de gestion établi par le Conseil d'Administration. Elle délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour et prend des résolutions sur ces points, fixe sur proposition du conseil d'administration le montant de la cotisation annuelle, élit les membres du Conseil d'administration selon les modalités fixées à l'article 8 des présents statuts, donne décharge aux membres du Conseil d'Administration et approuve le budget et les comptes annuels.

L'article 13 prend la teneur suivante:

**Art. 13.** L'Assemblée Générale fait contrôler la trésorerie et les comptes annuels par deux réviseurs de caisse qu'elle désigne chaque année.

L'article 14 prend la teneur suivante:

**Art. 14.** Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale. Sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la Loi ou les présents statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Le vote a lieu à main levée.

L'article 15 prend la teneur suivante:

**Art. 15.** Les résolutions et décisions de l'Assemblée Générale sont conservées au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance. Tout tiers justifiant d'un intérêt peut demander de prendre connaissance des résolutions de l'assemblée générale. Toute modification des statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'article 16 est modifié comme suit:

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Les anciens articles 24 à 17 deviennent les articles 17 à 20 des statuts et sont regroupés sous les chapitres VI, VII, VIII et IX

### Chapitre VI. Comptes - Budget

L'article 17 prend la teneur suivante:

**Art. 17.** Les comptes annuels ainsi que le budget seront présentés à l'assemblée générale par le Conseil d'Administration.

### Chapitre VII. Modification des statuts

L'article 18 prend la teneur suivante:

**Art. 18.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit au moins deux tiers de tous les membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

### Chapitre VIII. Dissolution - Liquidation

L'article 19 prend la teneur suivante:

**Art. 19.** En cas de dissolution, les règles fixées par l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif seront observées. L'assemblée générale décidant la dissolution règlera le mode de liquidation. L'actif net sera distribué intégralement à une ou plusieurs associations(s) sans but lucratif reconnue(s) d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou fondation(s) de droit luxembourgeois poursuivant le même but ou un but similaire, à désigner par l'assemblée générale.

### Chapitre IX. Dispositions générales

L'article 20 prend la teneur suivante:

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présents statuts, les parties se référeront aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

*Pour le conseil d'administration*

T. Wirion

*Secrétaire général*

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07081. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115809.2//96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

107267

**MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 51.100.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme

C. Bechtel

Administrateur

(112948.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**CANTONIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.572.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour CANTONIA FINANCIERE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(112950.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.240.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04106, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur A

Signatures

(112951.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED LUXEMBOURG BRANCH**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 120.657.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

**1. Succursale**

- Dénomination: DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED LUXEMBOURG BRANCH (la «Succursale Luxembourgeoise»)

- Date de création: 11 octobre 2006

- Siège social: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Activités:

- Effectuer des opérations de prêts et d'avances, d'octroi de crédit, et recevoir des prêts et des crédits selon toutes conditions, avec ou sans garantie, conclure des contrats de garantie, de compensation et de cautionnement de toute nature avec toute personne, entité, association ou société directement ou indirectement liée, filiale ou toute autre société associée à la Société sous quelque forme que ce soit;

- Procéder à la souscription, la prise, l'achat ou l'acquisition par tout autre moyen, à la détention, la vente, la négociation, l'aliénation, au transfert, au placement et à la garantie d'actions, de promesses de dettes, de participations, d'obligations ou de titres émis ou garantis par tout autre, association, société ou entité constituées ou actifs, n'importe où dans le monde et d'obligations ou de titres émis ou garantis par tout gouvernement ou toute autorité municipale, régionale ou autre, n'importe où dans le monde;

- Réaliser la promotion, contacter et négocier avec toute autre personne, association, société ou entité dans le but de procéder à l'acquisition de tout ou partie de l'activité, des biens, des obligations ou des passifs de la Société détenus au travers de la Succursale Luxembourgeoise ou dans le but d'entreprendre toute activité ou opération qui pourrait sembler susceptible d'aider ou de profiter à la Société et à ses activités au travers de la Succursale Luxembourgeoise, et de procéder au placement, à la garantie des placements, à la souscription ou à l'acquisition sous quelque forme que ce soit de tout ou partie des actions ou des titres de toute société, personne, association, ou entité telle que mentionnées ci-avant;

- Procéder à la vente, à l'aliénation ou au transfert sous quelque forme que ce soit de tout ou partie de l'activité ou des biens de la Société détenus par la Succursale Luxembourgeoise, simultanément ou en plusieurs fois, en échange d'une rémunération que les gérants de la Succursale Luxembourgeoise jugeront appropriée, et en particulier en échange d'actions, d'obligations, promesses de dettes ou de titres de toute personne, association, société ou entité procédant à l'achat;

- Procéder au règlement de tous les frais liés à la promotion, la constitution, l'établissement et l'immatriculation de la Succursale Luxembourgeoise ou, le cas échéant, conclure un contrat avec toute personne, association, société ou entité dans le but de régler lesdits frais, procéder au paiement de commissions aux agents de courtage et autres pour la garantie, le placement, la vente ou le cautionnement de la souscription de toutes actions ou de tous titres.

- Représentant permanent de la Société (définie ci-après) pour l'activité de la Succursale Luxembourgeoise et pouvoirs:

- Monsieur Vivian Dacremont, dont l'adresse professionnelle est 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, né le 15 octobre 1979 à Libramont, Belgique.

Sous réserve de ce qui suit, le gérant de la Succursale Luxembourgeoise est habilité à signer tout document pour le compte de la Succursale Luxembourgeoise (y compris toute modification que le gérant de la Succursale Luxembourgeoise jugerait appropriée à sa discrétion absolue) et d'entreprendre toute démarche qu'il jugerait utile, à la condition que ces documents et démarches soient toujours en rapport avec l'application ou la réalisation de l'objet de la Succursale Luxembourgeoise et de ses activités.

Toutes obligations contractées par la Succursale Luxembourgeoise qui auraient un impact financier supérieur à EUR 10.000,- pour la Société ou pour la Succursale Luxembourgeoise requièrent une approbation préalable sous forme d'une résolution des directeurs de la société prise conformément aux statuts de la Société que ce soit lors d'une réunion des directeurs ou sous la forme d'une résolution écrite.

Les fonctions et pouvoirs du gérant incluent notamment ce qui suit:

(a) Procéder à l'ouverture de comptes bancaires pour la Succursale Luxembourgeoise avec la banque ING et faire des opérations sur ces comptes bancaires et effectuer des paiements;

(b) Négocier, approuver et conclure un contrat de bail au nom de la Succursale Luxembourgeoise qui concerne un bureau nécessaire à la poursuite et à la gestion des activités de la Succursale Luxembourgeoise;

(c) Négocier, approuver et conclure un contrat de prestation de service avec un prestataire de services pour assister dans la gestion de toute tâche administrative qui pourrait être requise par la Succursale Luxembourgeoise;

(d) Engager les employés nécessaires pour l'activité et la gestion de la Succursale Luxembourgeoise et négocier, approuver et conclure un contrat de travail à cet effet;

(e) Organiser et superviser la bonne marche quotidienne des activités de la Succursale Luxembourgeoise, y compris la préparation des rapports financiers et de gestion et des comptes;

(f) Participer à la gestion des activités comptables et financières et aux obligations de déclaration de la Succursale Luxembourgeoise incluant le dépôt de toutes les déclarations obligatoires au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

(g) S'assurer que la Succursale Luxembourgeoise se conforme à toutes les lois luxembourgeoises applicables y compris à ses obligations fiscales;

(h) Rencontrer le conseil de gérance de la Société et le tenir pleinement informé (par écrit si requis) de ses devoirs et lui fournir toute explication qu'il souhaiterait obtenir;

(i) Poursuivre toute tâche liée aux activités de la Succursale Luxembourgeoise.

## 2. Société

- Dénomination: DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED

- Forme: Private Limited Company

- Siège social: DCC House, brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin

- Registrar of Companies n° 423681

- Personnes qui ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

- Fergal O'Dwyer, 142 Seafield Road East, Clontarf, Dublin 3, Irlande

Né le 23 avril 1960 à Dublin, Irlande

Administrateur

- Gerard Whyte, 15 Glenavy Park, Terenure, Dublin 6W, Irlande

Né le 15 octobre 1957 à Cork, Irlande

Administrateur

- Daphne Tease, Kildrum, Brighton Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande

Né le 22 mai 1955 à Londonderry, Irlande

Administrateur

- Organe: conseil d'administration

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

*Pour DCC FINANCIAL SERVICES IRELAND LIMITED LUXEMBOURG BRANCH*

NOBLE & SCHEIDECKER

*Avocats à la Cour*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06806. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115900.3//93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

---

**DECOGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.526.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

*Pour DECOGEST S.A., Société Anonyme*

G. Birchen

(112953.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**FINNHAMN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.792.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(112954.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**BOHMAN FINANCE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 67.458.

Les comptes annuels au 23 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01316, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

*Pour BOHMAN FINANCE HOLDING S.A.H.*

ECOGEST S.A.

Signature

(113016.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**ELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 69.992.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2006 nous vous prions d'apporter le changement suivant au registre de commerce:

- 1) La démission de Monsieur Hubert Tripet est accepté de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- 2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur-délégué avec signature individuelle à partir de cette date Monsieur Carlo Asquini, président du Conseil d'administration, né le 27 juin 1973 de nationalité italienne, demeurant à: Italie Moruzzo, n.c. 7 Strada del Bevedere.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112991.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

---

**RENEW HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 121.000.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 24 octobre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RENEW HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

L'acquisition de parts ou actions dans des sociétés tierces est du ressort exclusif de l'assemblée générale extraordinaire.

L'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de toutes propriétés immobilières, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, de tout prêts, ne pourra être effectuée par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 juin à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante (EUR 1.850,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée Constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous N° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 87, case 6. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(120067.3/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

### **BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.465.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ahmed M. Bamujally, company director, demeurant à Jeddah (Arabie Saoudite) Dalab Str., Al Balad District, P.O. Box 112,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 5 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 1<sup>er</sup> août 1989 et les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié du 5 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 de 1995.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille U.S. dollars (1.250.000,- USD) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille U.S. dollars (1.000,- USD) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Ahmed M. Bamujally, prénommé.

- L'actionnaire approuve les bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 2006, vol. 438, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(120448.4/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

107273

**FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R. C. Luxembourg B 117.862.

Il résulte d'un acte de transfert signé sous seing privé que:

- par acte du 6 septembre 2006, la société FAULKNER PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social au 206, Main Street, Gibraltar, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société, comme suit:

- 150 (cent cinquante) parts sociales à ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg;

- 100 (cent) parts sociales à ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg;

- 125 (vingt-cinq) parts sociales à DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales à MARVICO INVESTMENTS LIMITED., ayant son siège social au 2, Kustoros, Nikosia, Cyprus.

Depuis, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- ECO LUXEMBOURG, S.à r.l., 150 parts sociales;

- ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., 100 parts sociales;

- DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 125 parts sociales;

- MARVICO INVESTMENTS LIMITED, 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113034.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**GRAUTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.940.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(112955.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**HYDRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.962.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(112284.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**WEFRA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 12.637.

L'an deux mille six, le seize octobre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SHAMBROOK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à P.O. Box 6-1014, El Dorado, City of Panama, Republic of Panama (inscrite au Registro Publico de Panama sous le numéro 24.753),

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, né à Charleroi le 4 octobre 1973, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss,

en vertu d'un pouvoir général daté du 29 novembre 2005, dont une copie restera annexée aux présentes.

2) Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée WEFRA, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, constituée suivant acte notarié en date du 6 décembre 1974, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 28 février 1975 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 248 du 18 mars 2005.

2) Aux termes de deux cessions de parts datées du 24 mai 2006, resp. 9 octobre 2006, lesquelles cessions resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé:

- par CELINIA ENTERPRISES INC. une société de la République de Panama, avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, neuf cent quatre-vingt-quatorze (994) parts sociales à la société SHAMBROOK INTERNATIONAL S.A., précitée;

- par Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, six (6) parts sociales à Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé.

3) Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'agréer la cession de parts.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (24.789,35 EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées.

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

*Quatrième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Robert Roderich de sa fonction de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss, né à Charleroi le 4 octobre 1973.

Le gérant, Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

G. Lecuit.

(120205.4/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**WEFRA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 12.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Lecuit

*Notaire*

(120206.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

## THE ROOTS AND LEAVES ASSOCIATION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2912 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg F 6.100.

### STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) M. Georges Calteux, Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux en retraite, demeurant 7, rue des Vergers à L-6488 Echternach, de nationalité luxembourgeoise,
- 2) Mme Catherine Decker, attachée d'administration, demeurant 32, rue J.P. Brasseur à L-1258 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
- 3) M. Guy Dockendorf, Premier conseiller de gouvernement, demeurant 61, promenade de la Sûre à L-9283 Diekirch, de nationalité luxembourgeoise,
- 4) M. Ferdy Dumont, employé privé en retraite, demeurant 4, rue du Curé à L-5690 Ellange, de nationalité luxembourgeoise,
- 5) M. Jean Ensch, fonctionnaire communal, demeurant 9, rue de la Résistance à L-8020 Strassen, de nationalité luxembourgeoise,
- 6) Mme Germaine Goetzinger, Directrice du Centre national de littérature, demeurant 14, rue Edmond Dune à L-1409 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
- 7) M. Änder Hatz, employé privé au service de l'Etat, demeurant 67, rue de la Libération à L-5969 Itzig, de nationalité luxembourgeoise,
- 8) M. Carlo Krieger, Ambassadeur, demeurant à Fausermillen à L-6689 Merttert, de nationalité luxembourgeoise,
- 9) M. Guy Moris, employé privé, demeurant 47, Grand-Rue, L-3394 Roeser, Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
- 10) Mme Christiane Steinmetzer, Directrice du Service des Sites et Monuments nationaux, demeurant 44, rue des Champs à L-7218 Helmsange, de nationalité luxembourgeoise,
- 11) M. Guy Thomas, indépendant, demeurant 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les présents statuts.

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège, durée, objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée «THE ROOTS AND LEAVES ASSOCIATION, association sans but lucratif» (ci-après appelée l'«association»).

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à Luxembourg au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, L-2912 Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- en général, le développement des échanges culturels entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg dans l'esprit de la convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles,
- et en particulier, la participation active à l'élaboration du contenu et aux orientations pédagogiques du futur centre culturel américano-luxembourgeois actuellement en construction au site de New Luxembourg (Belgium, Ozaukee County, Wisconsin, USA), notamment par:
  - l'organisation de projets de recherche sur l'immigration luxembourgeoise aux Etats-Unis d'Amérique,
  - l'organisation de projets pédagogiques (expositions, conférences, séminaires, échanges d'étudiants, de professeurs, d'artistes et d'experts) au Luxembourg et aux Etats-Unis d'Amérique,
  - l'organisation de toutes initiatives permettant une meilleure visibilité du Luxembourg moderne ainsi que de l'Union européenne aux Etats-Unis d'Amérique,
  - la reconstruction, la sauvegarde et la restauration d'objets ou d'immeubles du patrimoine culturel luxembourgeois aux Etats-Unis d'Amérique et notamment la constitution de collections,
  - la production et la diffusion d'oeuvres matérielles et immatérielles ayant trait à l'objet de l'association,
  - l'exercice, en règle générale, de toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et de participer à une telle activité de quelque façon que ce soit, de participer aux activités d'autres associations pouvant contribuer à son développement ou à le favoriser notamment par:
    - la collecte de fonds, la recherche de subventions des pouvoirs publics ainsi que de contributions de personnes physiques ou morales,
    - la représentation des intérêts de l'association vis-à-vis des pouvoirs publics et des institutions privées.

En conclusion, elle peut poser tous actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

#### Chapitre 2. Membres

**Art. 4.** Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale qui entend favoriser l'activité de l'association par son soutien moral ou matériel. L'admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le conseil d'administration et approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le nombre des membres associés est illimité et ne peut être inférieur à trois.

Sur proposition du conseil d'administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation avec l'objet social de l'association. Le membre faisant l'objet d'une proposition d'exclusion sera préalablement entendu par le conseil d'administration.

Tout membre peut démissionner par lettre adressée au conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne peut pas dépasser 250,- euros.

### Chapitre 3. Assemblée générale

**Art. 5.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président ou, à défaut de son secrétaire, ceci au cours du premier semestre de l'année. Le président doit convoquer l'assemblée à la demande conjointe faite par au moins trois membres de l'association.

Les convocations, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'assemblée générale seront envoyées par lettre ou par courrier électronique au moins trois semaines avant la date de l'assemblée. L'ordre du jour sera annexé à la convocation. Le conseil d'administration peut décider à l'unanimité qu'il sera pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

**Art. 6.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président ou le membre le plus âgé du conseil d'administration.

**Art. 7.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation du rapport et des comptes;
- la décharge du conseil d'administration;
- l'approbation du budget;
- la fixation de la cotisation annuelle;
- les modifications des statuts;
- la nomination du réviseur d'entreprises;
- la dissolution de l'association.

**Art. 8.** L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le président aura voix prépondérante. Le vote se fera à main levée, à moins qu'un scrutin secret ne soit demandé par un membre. Un membre absent peut donner procuration écrite à un autre membre de l'association pour le représenter. Chaque membre ne peut présenter qu'une seule procuration.

Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées par le secrétaire dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

### Chapitre 4. Conseil d'administration

**Art. 9.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins. Les membres sont nommés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents.

Le terme du mandat de chaque administrateur est de trois ans. Le mandat est renouvelable.

En cas de vacance du mandat d'un administrateur, les membres restants gardent les mêmes pouvoirs comme si le conseil d'administration était au complet, tant que l'assemblée générale ne l'aura pas complété.

Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, dont les mandats sont renouvelables.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins trois fois par an, sur convocation écrite du président ou du vice-président notifiée huit jours avant la date de la séance.

Le conseil d'administration doit se réunir sur la demande écrite d'au moins deux administrateurs. La demande doit être adressée au président et indiquer le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

**Art. 12.** Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, en son absence, par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 13.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint. Toutes les attributions qui ne sont pas spécifiquement assignées à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président ou du vice-président et du secrétaire ou du trésorier.

Le conseil d'administration peut donner mandat pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés peuvent engager l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs. Les délégations sont librement révocables.

Le conseil d'administration a le droit de recruter du personnel et de se faire assister par des experts.

Les attributions et les rémunérations éventuelles de ces personnes seront arrêtées par le conseil d'administration.

### Chapitre 5. Comptes

**Art. 14.** L'assemblée générale désigne annuellement un réviseur d'entreprises inscrit parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises. Le réviseur d'entreprises est chargé de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le trésorier et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. IL présente un rapport afférent à l'assemblée générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

**Art. 15.** Le conseil d'administration présente annuellement à l'assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'assemblée générale se prononce par vote sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.

### Chapitre 6. Dispositions finales

**Art. 16.** Toute modification des présents statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

**Art. 17.** Dans le cas où l'association viendrait à être dissoute, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif ou à un ou plusieurs établissements publics dont l'objet social se rapproche de celui de la présente association et qui seront désignés par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1958 sur les associations et fondations sans but lucratif.

#### Assemblée générale

Sur ce les membres fondateurs, se reconnaissant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés membres du conseil d'administration:

- a) M. Georges Calteux, demeurant 7, rue des Vergers à L-6488 Echternach,
- b) Mme Catherine Decker, demeurant 32, rue J.P. Brasseur à L-1258 Luxembourg,
- c) M. Guy Dockendorf, demeurant 61, promenade de la Sûre à L-9283 Diekirch,
- d) M. Ferdy Dumont, demeurant 4, rue du Curé à L-5690 Ellange,
- e) M. Jean Ensich, demeurant 9, rue de la Résistance à L-8020 Strassen,
- f) Mme Germaine Goetzinger, demeurant 14, rue Edmond Dune à L-1409 Luxembourg,
- g) M. Änder Hatz, demeurant 67, rue de la Libération à L-5969 Itzig,
- h) M. Carlo Krieger, demeurant à Fausermillen à L-6689 Merttert,
- i) M. Guy Moris, demeurant 47, Grand-rue à L-3394 Roeser,
- j) Mme Christiane Steinmetzer, demeurant 44, rue des Champs à L-7218 Helmsange,
- k) M. Guy Thomas, demeurant 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

2. La cotisation annuelle par associé est fixée à dix (10,-) euros.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2006 en 11 exemplaires.

Signé: G. Calteux, C. Decker, G. Dockendorf, F. Dumont, J. Ensich, G. Goetzinger, A. Hatz, C. Krieger, G. Moris, C. Steinmetzer, G. Thomas.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07414. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(116376.3//168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2006.

### ELJIFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 101.363.

### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-François Lamit, domicilié au 18, rue Crespin, 1206 Genève, Suisse, ici représenté par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 2 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que :

- La société anonyme ELJIFI, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 101.363, fut constituée par acte reçu du notaire instrumentaire, en date du 17 juin 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C N° 846 du 18 août 2004;

- La société a actuellement un capital de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées ;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la société ELJIFI, S.à r.l.  
- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique prononce la dissolution de la société ELJIFI, S.à r.l. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ELJIFI, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné ;

- L'associé unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne ; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 30 juin 2006;

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes ;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des associés qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ELJIFI, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

J. Elvinger.

(120207.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

### **LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.603.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le douze octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

SKY LANE Ltd

Société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Harbour House, 2nd Floor, Water front Drive, P.O. Box 2221, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Ici représentée par Monsieur Cédric Hulpiau, employé privé, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tel-Aviv, le 27 août 2006,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B 99.603, a été constituée en date du 27 février 2004 par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C Recueil de législations sous le numéro 463 du 3 mai 2004

II.- Que le capital social de la société anonyme LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

III.- Que selon le registre de la société le mandant est l'actionnaire unique de la prédite société LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A.

IV.- Que le mandant a décidé de dissoudre et de liquider la société LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le mandant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le payement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société LUX CENTRAL EUROPE HOLDINGS S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.  
X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Hulpiau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

J. Elvinger.

(120181.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

**CED, COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 48.485.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 octobre 2006 à 08.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 4 septembre 2006. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 4 septembre 2006.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03509. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(112977.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHIWELL S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 89.013.

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHIWELL S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.013,

constituée suivant acte reçu en date du 4 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1561 du 30 octobre 2002 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Flora Pomponio, épouse Di Cara, employée privée, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederanven.  
Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de CHIWELL S.A. en INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A.

2.- Modification subséquente des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de CHIWELL S.A. en INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1.- Absatz eins.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Langmantel, F. Pomponio, C. Louro, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 5, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

M. Thyes-Walch.

(119797.3/233/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---

**INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHIWELL S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 89.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

M. Thyes-Walch.

(119798.3/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

---